

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>24128</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 24 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 juin 2024.

**ETAIENT PRESENTS**

Thierry BAUDOIN	Pierre BUREAU	Pascal GABLY	Pierre MORIN
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU, jusqu'à 20h00	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h15	Jean-François MORIN, à partir de 19h05	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe ROBIN
Jean-François MORIN, pouvoir à Hélène BROSSEAU jusqu'à 19h05	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Sandrine DELUGEAU, à partir de 20h00

**Secrétaire de séance :** Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSEON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Renouvellement d'une ligne de trésorerie au Crédit Mutuel**

Jean-François MOREAU présente le dossier.

La Commune de Bressuire est titulaire d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 750 000,00 €. Celle-ci arrive à échéance le 28/06/2024 et il est proposé de la renouveler.

Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition suivante :

**Prêteur :** CREDIT MUTUEL

**Montant :** 750 000,00 €

**Taux :** Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge de 0,50%, floor absolu 0%

**Périodicité d'intérêts :** Mensuelle

**Durée :** 12 mois

**Commission de non-utilisation :** 0.05%

**Commission d'engagement :** 750,00 €

**Mise à disposition des fonds :** en une ou plusieurs fois

**Règlement des intérêts :** Ils sont arrêtés à chaque trimestre civil échu

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **DE RETENIR** la proposition ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20240626-DG\_DEL\_2024\_128-DE  
 Date de télétransmission : 26/06/2024  
 Date de réception préfecture : 26/06/2024

2024-

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire,  
  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20240626-DG\_DEL\_2024\_128-DE  
Date de télétransmission : 26/06/2024  
Date de réception préfecture : 26/06/2024

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 26 JUIN 2024